

Courrier reçu le
- 3 DEC. 2007



Le Ministre

Paris, le

27 NOV. 2007

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation scolaire en Alsace.

Les crédits de la mission enseignement scolaire relevant de l'Education nationale, avec 57,7 milliards d'euros pour 2007, progressent, à périmètre constant, de 1,3 %. Ils représentent plus des trois-quarts des budgets des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et 22 % du budget de l'Etat. Dans un contexte de maîtrise accrue des dépenses publiques, ceci indique très clairement que l'Education nationale est une priorité politique et financière de la Nation.

Ce budget traduit deux orientations principales : améliorer l'efficacité du système scolaire au profit de la promotion de l'égalité des chances et rechercher une plus grande efficacité du système éducatif.

Il a été construit en retenant des hypothèses démographiques fortes : en effet, dans le second degré, le nombre d'élèves a diminué, sur dix ans, de 222 344 tandis que le nombre d'enseignants augmentait de 9 660.

.../...

Monsieur Armand JUNG
Député du Bas-Rhin
Conseiller Général
Assemblée Nationale
75355 PARIS CEDEX 07

BDC/528910 /DI/PM
V/L du 24/5/2007

En outre, la répartition interacadémique des moyens d'enseignement obéit à des principes objectifs et équitables. Outre la prise en compte des variations démographiques, le recours à différents indicateurs traduit des préoccupations plus qualitatives, comme le maintien du service public dans les zones rurales, la volonté de favoriser la réussite des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées, et le respect des caractéristiques du réseau scolaire de l'académie. Ces éléments permettent d'apprécier la situation d'une académie par rapport à sa dotation globale et non plus par rapport aux seules variations du nombre d'emplois liées aux flux démographiques. Les décisions prises en matière de répartition des moyens résultent donc d'une approche plus pertinente des situations relatives des académies.

L'académie de Strasbourg a ainsi fait l'objet d'un examen très attentif au regard de ses caractéristiques : dans le second degré, entre les rentrées 2000 et 2006, malgré une baisse des effectifs de - 1,4 %, les moyens d'enseignement attribués ont été augmentés de 1,4 %. Pour 2007, la baisse démographique se poursuit et est estimée à - 1 500 élèves.

A la rentrée 2007, les moyens de l'académie de Strasbourg intègrent une dotation de 13 emplois au titre du développement des unités pédagogiques d'intégration (UPI) et des dispositifs relais.

Enfin, conformément au souhait du Président de la République, le décret du 12 février 2007 a été abrogé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Xavier DARCOS